



Commission du Conseil des Etats

Le droit de protection de l'adulte discuté à la Commission du Conseil des Etats

Le Parlement délibère plus rapidement que prévu sur le droit de protection de l'adulte. Le 2 juillet dernier, la Commission pour les affaires juridiques du Conseil des Etats a entamé le traitement de la révision du droit de la tutelle. Elle est entrée en matière sur le projet du Conseil fédéral et a déjà commencé la discussion par article. La révision du droit de la tutelle – qui est en cours depuis près de 10 ans – doit permettre de favoriser le droit de la personne de disposer d'elle-même, de renforcer la solidarité au sein de la famille et d'améliorer la protection des personnes incapables de discernement.

insieme – qui œuvre depuis de longues années en faveur de la révision du droit de la tutelle – a fait partie de la commission d'experts. insieme est globalement satisfaite du message du Conseil fédéral. Ce dernier contient des revendications essentielles faites par les personnes mentalement handicapées et leurs proches. Notamment:

- L'établissement d'un nouveau système de mesures «taillées sur mesure» qui permettra à l'avenir d'adapter de façon individuelle les mesures tutélaires et de mieux respecter le droit de la personne handicapée de disposer d'elle-même.
- La proposition de mettre sur pied une autorité interdisciplinaire de protection de l'adulte, afin de garantir un travail efficace et professionnel.
- Des mesures visant à renforcer la solidarité au sein de la famille, notamment par des allègements pour les membres de la famille nommés curateurs/trices.

Source: www.insieme.ch, rubrique news

Loi sur la transplantation

La loi sur la transplantation est entrée en vigueur le 1er juillet 2007 et tient compte des personnes mentalement handicapées

La greffe d'organes, de tissus ou de cellules est depuis ce 1er juillet 2007 réglée par la nouvelle loi sur la transplantation. La loi règle les conditions à remplir pour l'attribution et la greffe d'organes et de tissus. Pour les personnes en situation de handicap mental et incapables de discernement, le prélèvement d'organes ou de tissus est totalement interdit. Seule exception: le don de tissus régénérables (par ex. la moelle osseuse) pour un parent de la personne concernée (frère, sœur, père, mère ou enfant). Et ce sous la condition expresse que la personne incapable de discernement soit impliquée autant que possible dans le processus d'information et de consentement, et qu'elle ne résiste en aucune manière à un prélèvement. L'utilisation de tissus ou cellules fœtaux ou

embryonnaires de femmes incapables de discernement est tout autant interdite. Enfin, la transplantation de tissus ou cellules embryonnaires ou fœtales est soumise à une autorisation de l'office fédéral.

La loi demande en plus que le représentant légal et une commission spéciale autorisent le don d'organes et de tissus. Ceci doit expressément empêcher que les personnes en situation de handicap soient discriminées. La situation actuelle – qui voit la demande beaucoup plus importante que l'offre – prédestine en effet les personnes en situation de handicap mental ou psychique à être victime d'abus.

Les informations les plus actuelles en matière de transplantation sont accessibles sur le site de l'Office fédéral de la santé publique – OFSP: www.transplantinfo.ch

Source: www.insieme.ch, rubrique news

Erratum

Une erreur s'est glissée dans la feuille d'infos du mois de juin. Les nouveaux vices-présidents d'insieme Suisse sont MM. Jean-François Mottaz et Stephan Wartenweiler.

Tutelle 1
Transplantation

RPT
Carnet de voyage 2

Séjours de vacances 3

Divers
Agenda 4

CONTACT
insieme-Genève
7, rue de la Gabelle
1227 Carouge
Tél. 022 343 17 20
Fax 022 343 17 28
info@insieme-ge.ch
www.insieme-ge.ch

Péréquation financière

La réforme de la péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la confédération et les cantons (RPT) entre en vigueur le 1er janvier 2008 - Le point sur l'avancement des travaux à Genève.

Concernant le domaine du handicap, 2 départements se partagent la mise en place de la RPT, le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) pour les personnes adultes et le Département de l'instruction publique (DIP) pour les mineurs.

La loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH) régissant les institutions accueillant des personnes en situation de handicap à Genève doit être modifiée pour répondre aux nouvelles normes fédérales. Le Conseil d'Etat a adopté à l'attention du Grand Conseil un projet de loi modifiant la LIPH afin de créer les bases légales nécessaires à la mise en œuvre de la RPT à Genève. Parallèlement, un groupe de travail nommé par le DSE a travaillé sur un projet de création d'une commission d'indication qui reprendra d'une part le travail de l'Office fédérale des assurances sociales (OFAS) et d'autre part garantira que chaque personne en situation de handicap trouve une prise en charge répondant à ses besoins comme la loi fédérale de 2006 (LIPPI) le prévoit (cf. feuille d'infos insiême-Genève, no 6, juin 2007). La consultation du rapport sur le fonctionnement de la future commission d'indication est maintenant terminée. Reste donc au Grand Conseil à examiner les modifications proposées de la LIPH pour qu'elles puissent entrer en vigueur le 1er janvier 2008.

Du côté des mineurs, la situation est nettement moins avancée. Sur le plan fédéral, la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a effectué sa 2ème consultation cet été concernant le concordat intercantonal sur la pédagogie spécialisée. Le rapport final devrait être publié cet automne. Du côté du Département de l'instruction publique, le projet de loi sur l'intégration scolaire des élèves handicapés ou à besoins spéciaux est pour l'instant gelé au sein de la Commission enseignement et éducation et aucune précision ne nous est parvenue pour la rentrée de septembre. Certains parents membres d'insiême-Genève ont peut-être reçu une communication de l'office cantonale de l'assurance invalidité, leur indiquant que les prestations de logopédie et de psychomotricité ne seront plus à la charge de l'assurance invalidité à partir du 1er janvier 2008. Si cela est vrai au sens formel, il aurait cependant été utile de préciser que les cantons ont le devoir d'assumer jusqu'en 2011 les prestations jusqu'ici prises en charge par la Confédération. Ainsi, ces prestations seront reprises dans le cadre des formations scolaires spéciales par le Service médico-pédagogique du Département de l'instruction publique, 16-18, bd Carl-Vogt, tél. 022/ 327.43.91 dès le 1er janvier 2008.

Séjours de vacances - été 2007

Carnet de voyage

Dominique Viret est âgée de 48 ans et vit à l'institut La Combe des EPSE. Chaque été depuis plus de 20 ans, elle participe aux séjours de vacances organisés par insiême-Genève. En août cette année, notre vacancière a passé 3 semaines à la colonie de Payerne sise à Bullet dans le canton de Vaud.

Voilà des vacances bien méritées! Dominique et ses 10 compagnons de vacances sont accueillis à Bullet le 11 août dernier, par une équipe de treize moniteurs pour passer des vacances aussi différentes et enrichissantes, l'espère-t-elle, que les années précédentes. Parmi les vacanciers de la colonie de Payerne, certains vivent aussi à l'institut La Combe. D'autres travaillent avec elle dans le cadre de l'atelier bougies des EPSE. Après une année de travail, Dominique attend toujours avec impatience la pause estivale synonyme également de vacances et de dépaysement.

Le cadre jurassien convient particulièrement à la détente et au repos et favorise les activités conviviales développant un véritable «art de vivre» bien agréable. La Colonie de Payerne est

une grande maison entourée de champs et de forêts dans laquelle le calme ambiant est garanti. Après avoir franchi le portail en bois, on tombe directement sur un bac à sable habilement transformé en un mini parc «Zen» donnant en quelque sorte le ton du séjour. Puis les portes s'ouvrent et une musique douce

se répand dans une salle de repos où des matelas sont disposés à même le sol pour permettre aux vacanciers de recevoir des massages relaxants. Et là, on entend Dominique soupirer «Qu'est-ce que l'on est bien ici!».

Entre deux siestes, Dominique participe aux activités proposées aux vacanciers: ballades à pieds ou à cheval, bains thermaux, visites de musée, shopping et bal musette sont au programme! Quant à son avis

concernant les moniteurs, Dominique est ravie et déclare: «Les moniteurs sont jeunes, j'aime être avec eux. Je suis toujours triste de les quitter mais je sais que chaque année j'en découvre de nouveaux et tisse des liens aussi forts. Alors à l'année prochaine!».



Jennifer Aujame, monitrice

Activité cuisine à Saint-Cergue avec Julien Reginato, vacancier et Claire Vittoz, cuisinière

Extrait de la recette du jour: la moussaka

Pour 6 pers
6 aubergines
800g d'épaule de mouton
4cl' huile d'olive
2 œufs ...



Laver les aubergines
couper les en rondelles
les éplucher les Faire Degorger. ...

La recette complète est disponible sur le site www.insieme-ge.ch rubrique séjours de vacances ou sur demande au secrétariat 022 343 17 20.

H i v e r 2 0 0 7

Suite à la première expérience très réjouissante de l'année dernière, l'association organise à nouveau deux séjours de vacances durant les fêtes de fin d'année,

Ces temps de détente permettent en effet à des personnes vivant avec une déficience mentale de passer les fêtes dans un cadre chaleureux, ce en particulier pour des personnes qui n'ont pas la possibilité d'être en famille.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter insieme-Genève au 022 343 17 20



Espace musical

L'Espace Musical est une école de musique qui existe depuis 15 ans. Travaillant avec de très petits enfants dès 3 mois, notre école a développé une approche musicale basée sur les compétences des enfants qui privilégie la découverte sonore, la construction personnelle de chacun, l'improvisation et la liberté de créer.

Partant de cette pédagogie très ouverte à la personne et à la capacité de créer de chacun, nous avons ouvert depuis janvier 2007 des cours pour enfants et adolescents en difficulté ou handicapés. Donnés par deux musiciens musicothérapeutes, ces cours ont comme but:

- la musique pour elle-même, pour explorer les sons, pour improviser, pour utiliser sa créativité et se plonger dans le plaisir de jouer
- la musique comme espace d'expression, pour mettre en jeu le corps, l'affectivité et l'imagination, pour communiquer avec soi et les autres, pour se socialiser et pour valoriser ses potentialités

De 2 à 18 ans

Cours parents-enfants / cours de groupe / cours individuels

Renseignements: 022.700.17.90 - espace.musical@bluewin.ch - www.espace-musical.com

Documentation

Documents à disposition des membres

Nous vous rappelons que les résumés des présentations du Service des Tutelles d'Adultes et du cabinet dentaire de Belle-Idée sont disponibles sur demande au secrétariat pour tout membre intéressé.

50 ans

En 2008, insieme-Genève fêtera ses 50 ans.
Vous recevrez un calendrier des festivités.

Agenda

Samedi 6 octobre

Vente de coeurs en chocolat d'insieme-ge dans les rues de Genève
Du 24 au 28 septembre, vente au sein des organisations internationales.
Nous recherchons des bénévoles, contactez-nous!

Samedi 10 novembre

Fête d'insieme-Genève de 17h30 à 22h
Lieu: Salle du Faubourg
Renseignements et inscriptions: 022 343 17 20 - info@insieme-ge.ch

Dimanche 2 décembre

Goûter et animation pour les enfants de 0 à 12 ans dans les locaux de l'association.
Renseignements et inscriptions: 022 343 17 20 - info@insieme-ge.ch

Lundi 3 décembre

Journée internationale de la personne handicapée

Impressum

Feuille d'infos insieme-Genève n°7

Tirage: 2'600 exemplaires

Parution trimestrielle

Exemplaire gratuit sur demande

Editeur: insieme-Genève

Rédactrice responsable:

Anne-Michèle Stupf

Comité de rédaction:

Béregère Delfolie

Laurie Josserand

Céline Laidevant

Anne-Michèle Stupf

Imprimerie: SRO-Kundig

Prochaine parution: déc. 2007

Cotisations pour 2007

Membres parents et amis: chf 60.-

Membres soutien: chf 30.-

CCP: 12-12895-9

